

# Ordonnance de prévention



## VOUS ÊTES... VENDEUR EN BOUTIQUE

### PRINCIPAUX RISQUES

- **MANUTENTION, POSTURES PÉNIBLES ET GESTES RÉPÉTITIFS** : douleurs du dos, des épaules, des coudes, des poignets, des genoux : risque de troubles musculo-squelettiques. Jambes lourdes, varices.
- **CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES** (horaires variables et/ou coupés, amplitude horaire, objectifs commerciaux) : stress, fatigue, perturbation de la vie sociale et familiale.
- **CONTACT AVEC LE PUBLIC** : violences verbales. Agressions physiques. Braquages.
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL** : chutes, coupures, piqûres, etc.

### QUELQUES CONSEILS

#### ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

##### Protégez vos épaules, vos coudes, vos poignets et vos mains :

- > Limitez les hauteurs d'accrochage et de stockage.
- > Alternez les tâches.

##### Protégez votre dos et vos genoux :

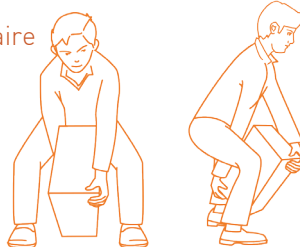
- > Utilisez les aides à la manutention disponibles : transpalette, chariots, diables, etc.
- > Portez à 2 les colis de plus de 25kg (idéalement 15kg).
- > Pour soulever, rapprochez-vous le plus possible de la charge, dos droit et genoux légèrement fléchis.



#### PRÉVENEZ LES ACCIDENTS

- > Maintenez les locaux et les réserves propres et rangés.
- > Utilisez des cutters de sécurité pour l'ouverture des colis.
- > Utilisez des accès en hauteur sécurisés (marchepieds, escabeaux sécurisés...).
- > Portez si nécessaire des chaussures de sécurité (réserves).

Ce qu'il faut faire



#### DEMANDEZ À POUVOIR BÉNÉFICIER DE FORMATIONS

- > concernant la gestion des comportements inadaptés des clients et la conduite à tenir en cas d'agression et de braquage.
  - ☉ **Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.**
- > Utilisez un siège assis-debout : encaissement, surveillance...
  - > Organisez les rangements en réserves : stocker les marchandises les plus manipulées et/ou les plus lourdes à hauteur intermédiaire.
  - > Évitez les rangements au sol.

#### EN SAVOIR +

[www.ast67.org](http://www.ast67.org)

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

# AST<sup>67</sup>

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

[www.ast67.org](http://www.ast67.org) • 3 rue de Sarrelouis - 67080 Strasbourg • [prevention@ast67.org](mailto:prevention@ast67.org)  
• tél. 03 88 32 18 67 • mai 2016 © tous droits réservés